



Communiqué de presse

Date 17 avril 2009

Conférence mondiale de Durban contre le racisme : mesures prises en Suisse

La Conférence d'examen de Durban organisée par l'ONU se tiendra à Genève du 20 au 24 avril 2009. Elle a pour objectif d'examiner la mise en œuvre, dans les différents pays signataires, de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence mondiale de Durban qui avait eu lieu en 2001 et de mettre au point de nouvelles mesures pour lutter contre le racisme. Dans sa prise de position au sujet des effets de la première Conférence mondiale de Durban en Suisse, la Commission fédérale contre le racisme CFR retient que notre pays n'a, à ce jour, pas élaboré de programme d'action national et n'a donc pas véritablement entrepris de travaux de mise en œuvre. Toutefois, certaines demandes formulées lors de la conférence ont été reprises et réalisées. La CFR cite plusieurs points positifs : la création du Service de lutte contre le racisme au sein du Département fédéral de l'intérieur, les nouvelles constitutions cantonales instaurant l'interdiction de discrimination, les efforts entrepris pour mettre sur pied un monitoring du racisme, les mesures de sensibilisation mises en place pour des polices cantonales, les formations proposées en matière de lutte contre le racisme dans le secteur de la santé et le projet intercantonal d'harmonisation de la scolarité obligatoire, le concordat HarmoS, qui vise à établir une plus grande égalité à l'école et dans l'éducation.

La CFR souligne toutefois qu'il n'y a toujours pas d'interdiction générale de discrimination dans le droit civil suisse, que l'offre de services de consultation pour les victimes est très restreinte et ne reçoit pas de soutien financier de l'Etat, que la justice hésite encore trop à sanctionner les manifestations de racisme en politique et dans les cas de refus d'accès à motifs racistes dans les établissements publics. Elle estime, en outre, que la lutte contre le racisme n'est pas suffisamment présente dans les structures fédérales.

Prise de position de la CFR, voir sous: www.ekr.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr

Prises de position des organisations non gouvernementales, voir:

www.humanrights.ch/home/fr/Dossiers/Racisme/Conference-Examen-Durban/idart_6426-content.html

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:

Doris Angst, directrice de la CFR, 031 324 1293, doris.angst@gs-edi.admin.ch

Service d'information de la Confédération

Les communiqués de presse de la Commission fédérale contre le racisme que vous receviez jusqu'à présent seront, à partir du 1er mai 2009, uniquement distribués par le service d'information de la Confédération. Si vous souhaitez continuer à être régulièrement informé sur les activités de la CFR, il vous suffit de vous inscrire à ce service sous **www.news.admin.ch**. L'inscription prend un petit peu de temps, mais vous trouverez en attachement une marche à suivre qui vous permettra de vous y abonner facilement. **Nous espérons vivement pouvoir continuer à vous compter parmi nos abonnés !**